

PROJET PEDAGOGIQUE

**Ecole élémentaire
Peyrouse**

2025-2026

Directeur :

Romain CERAMI

Directrice Adjointe :

Françoise BOCQUET



Introduction

L'Ensemble Socioculturel Associatif Local (ESCAL) est une association créée en 1992. Elle gère le développement des loisirs éducatifs de l'Enfance/Jeunesse, en corrélation avec la commune de Marguerittes, et met ainsi en place des actions en direction des enfants de 4 à 11 ans et des jeunes de 11 à 17 ans sur le territoire. L'ESCAL déclare ses ACM¹ pour obtenir l'agrément du SDJES². Les membres du CA³ de l'association ont participé à l'élaboration du projet éducatif de la structure pour répondre aux besoins du public et du territoire.

Le contexte

Organisateur	Centre socioculturel ESCAL
Lieu	ALP Peyrouse
Coordonnées du centre	Avenue de Nîmes, 30320 Marguerittes
Public	6 - 11 ans

¹ Accueil Collectif de Mineurs

² Service Départementale à la Jeunesse, à l'Education et au Sport

³ Conseil d'Administration

Orientations éducatives

L'ESCAL met en place des actions qui ont pour but d'accompagner l'enfant, puis le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir :

- ✓ Un individu autonome et responsable, capable de faire des choix en conscience et de les assumer.
- ✓ Un citoyen engagé, participant activement à la vie de sa ville et capable de s'impliquer dans une démarche collective.
- ✓ Un individu adapté et bien intégré dans sa société, ayant intégré les règles établies et les principes culturels.

Depuis 1999, la ville de Marguerittes, en partenariat avec l'ESCAL, a été précurseur dans la mise en œuvre d'une action périscolaire éducative et ambitieuse, avec la mise en place des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole, devenu ALAE dans les années 2000, puis Accueil de Loisirs Périscolaires à partir de 2014. C'est fort de cette expertise partagée que ce document a été élaboré.

La ville de Marguerittes et l'ESCAL reconnaissent que les différents temps d'accueil de l'enfant sont de véritables temps éducatifs, qui constituent un enjeu essentiel pour l'épanouissement de l'enfant. A ce titre, ils permettent d'assurer une continuité éducative structurée au sein des écoles élémentaires dans la mise en œuvre du Socle Commun des Connaissances, de Compétences et de Culture.

Pour mettre en œuvre ces temps éducatifs, les professionnels peuvent s'appuyer sur plusieurs valeurs éducatives partagées :

Favoriser la socialisation et l'autonomie de l'enfant

Les temps d'accueil périscolaires sont des temps d'échanges, avec des codes qui permettent de vivre ensemble et de se respecter mutuellement.

Ils sont des moments essentiels d'apprentissage des règles de vie en collectivité et de vivre ensemble ainsi que de découverte des droits mais également des devoirs. Les enfants sont associés à la définition des règles de vie du groupe et leur participation est encouragée.

Les adultes se doivent d'être source d'exemple et de contribuer au développement de l'ensemble de ces notions chez l'enfant. Ils veillent à garantir les relations et le respect des règles entre enfants et à encourager et valoriser les progrès de l'enfant et ses actions positives.

Favoriser la prise d'initiative et le choix de l'enfant

L'enfant a le choix de ses activités (ludiques, culturelles, artistiques, physiques, sportives, ...) mais il a également le droit de ne rien faire et de se reposer.

Les enfants sont accompagnés dans leur choix en laissant des espaces de liberté sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre, en aidant à une vraie prise de décision quant à leurs loisirs.

Respecter le rythme de l'enfant

Les temps d'accueil périscolaires sont des moments de ressourcement pour l'enfant. Les activités proposées tiennent compte des capacités de l'enfant et n'induisent pas de stimulation trop importante afin de le mettre dans de bonnes dispositions pour son arrivée en classe le matin, pour la reprise des apprentissages de l'après-midi ou pour le retour à la maison le soir.

Initier les bonnes pratiques liées à l'environnement

Les bonnes pratiques liées à l'environnement peuvent être variées et visent à sensibiliser et responsabiliser les apprenants à des comportements respectueux de l'environnement.

Dans le cadre du projet de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de Peyrouse, ainsi que la mise en place d'un compost, l'école s'inscrit pleinement dans une démarche écologique. Ainsi, la sensibilisation prendra forme autant durant le temps de repas, dans le tri effectué entre les éléments recyclables et la revalorisation des déchets alimentaires, que durant les temps d'activités au travers des zones de plantation de la cour et de la réutilisation de matériaux sur des temps de création manuelle.

Les objectifs pédagogiques

Cette année, sur l'école Peyrouse, 3 axes de travail ont été privilégiés : Le bien vivre-ensemble, la culture et l'aménagement de l'espace. Les objectifs pédagogiques présentés dans le tableau ci-dessous doivent donc être déclinés autour de ses 3 axes.

Favoriser la socialisation et l'autonomie de l'enfant	Encourager la mixité et le partage
	Faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité
Favoriser la prise d'initiative et le choix de l'enfant	Permettre aux enfants de participer au choix des activités
	Inclure les enfants dans l'aménagement des espaces
Respecter le rythme de l'enfant	Adapter les activités à l'âge et aux capacités de chaque enfant
	Créer des espaces adaptés à leurs besoins
	Travailler en lien avec l'école pour créer un cadre sécurisant et cohérent
Initier les bonnes pratiques liées à l'environnement	Sensibiliser au tri des déchets alimentaires
	Mettre en place des activités de plantation dans la cour
	Encourager la mise en place d'activités utilisant du matériel de récupération

Les temps d'accueil

1. L'accueil du matin

L'accueil du matin est considéré comme un temps de « réveil » où chaque enfant agit à son rythme. L'enfant peut, s'il le souhaite, pratiquer des activités de détente. Ce temps peut aussi être un temps d'échange pour les enfants entre eux mais aussi avec le personnel encadrant. D'une façon générale, les animateurs auront donc tendance à proposer des activités plutôt calmes (jeux de société, kaplas, lecture, dessin, activités manuelles, ...).

Les animateurs doivent donc se montrer accueillants et disponibles. Ils accompagnent l'enfant dès son arrivée en prenant en compte les informations données par les parents afin de créer du lien et de les transmettre aux personnels concernés (enseignants, directeur ALP, directeur de l'école, ...)

2. L'accueil méridien

Le temps de repas est aussi un temps d'animation. Des projets et activités en lien avec les objectifs pédagogiques doivent être proposés. Les enfants auront chaque jour la possibilité de participer à une activité mise en place par l'équipe d'animation ou de jouer librement sous la surveillance des adultes.

Ce temps est aussi un levier important pour l'apprentissage de l'autonomie et la vie en collectivité. Il se doit de permettre l'échange entre les enfants mais aussi avec les adultes.

3. Les activités éducatives

L'activité n'est pas une fin en soi, il est important de comprendre que le sens de notre action se situe avant tout dans des préoccupations éducatives et relationnelles. Les activités proposées doivent permettre la valorisation de chaque enfant et doivent avant tout tenir compte de leur rythme. En effet, ce temps d'animation a lieu en fin d'après-midi, après une journée à l'école.

Afin d'éviter la lassitude des enfants, il est important que les activités proposées soient variées (activités manuelles, jeux sportifs, ateliers artistiques, ...).

4. L'étude

Les études sont encadrées par les enseignants, sur un temps salarial municipal, mais également par du personnel du périscolaire en cas de besoin. Leur organisation et la responsabilité des enfants incombent à la direction de l'ALP.

Les activités éducatives se déroulent simultanément. Il est donc important que les espaces et les rôles de chacun soient répartis de façon claire pour simplifier l'organisation de ce temps (une salle pour le goûter des études, surveillé par du personnel du périscolaire ; le goûter des activités dans une autre salle, surveillé par les animateurs des ALP).

5. L'accueil du soir

Les lieux d'accueil et la gestion de ce temps sont identiques aux accueils du matin. Il offre la possibilité aux enfants d'évoluer selon leur état de fatigue. Certains peuvent avoir besoin de calme après une longue journée passée dans l'enceinte de l'école. Cependant, certains éprouvent le besoin de se dépenser ; il convient donc d'adapter les activités et de les orienter davantage vers des jeux d'extérieur lorsque la météo le permet.

Fonctions et missions du personnel encadrant

1. Le directeur/ La directrice

Le directeur/ la directrice a pour missions :

- ✓ Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps
- ✓ Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- ✓ Coordonner et assurer la formation et l'encadrement de l'équipe d'animation
- ✓ Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil
- ✓ Développer les partenariats et la communication
- ✓ Assurer le lien entre les différents acteurs éducatifs (enseignants, parents, intervenants, animateurs, ...)
- ✓ S'assurer de la bonne conformité des départs à 16h30 et 17h30 (décharges si nécessaire)

2. Les adjoints/ adjointes pédagogiques

Les adjoint(es) pédagogiques ont une mission d'accompagnement pédagogique auprès des animateurs. Ils sont le lien entre la volonté éducative du directeur et l'application technique des animateurs. Ils les accompagnent pour mettre en œuvre les objectifs du projet pédagogique dans leur action. Leurs missions sont :

- ✓ Travailler en partenariat avec le directeur/la directrice
- ✓ Être l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction
- ✓ Accompagner les animateurs en ce qui concerne leur posture et leur pratique de l'animation

- ✓ Organiser le départ et l'accueil des enfants avec le directeur
- ✓ Être en renfort en animation en cas d'absence du personnel encadrant
- ✓ S'assurer du bon déroulement des ateliers
- ✓ Faire le lien entre la mairie et l'ESCAL (prévenir des absences, partager les informations, ...)

3. Les animateurs

Auprès des enfants :

- ✓ Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- ✓ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes ;
- ✓ Il sait amener l'enfant à participer sans le contraindre ; accepter le refus ;
- ✓ Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas ;
- ✓ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants ;
- ✓ Il gère complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement (et est capable de l'évaluer) ;
- ✓ Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière ;
- ✓ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités ;
- ✓ Il montre, par sa posture, l'exemple aux enfants.

Avec ses collègues :

- ✓ Il respecte ses collègues ;
- ✓ Il sait travailler en équipe et écouter l'autre ;
- ✓ Il participe aux réunions de préparation ;
- ✓ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action ;
- ✓ Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique ;
- ✓ Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, équipe enseignante, etc.).

Moyens mis en place

Moyens de communication

Entre les différents acteurs pédagogiques

Afin de permettre une cohérence dans la journée de l'enfant, il est important que les différents acteurs éducatifs puissent travailler en lien (écoles, AVS, éducateurs spécialisés, enfants, ...).

Pour cela, plusieurs moyens sont mis en œuvre :

- ✓ Communication fluide et régulière entre les équipes de direction du périscolaire et de l'école ;
- ✓ Sur les temps méridiens, chaque animatrice est référente d'une ou deux classes, dont elle fait l'appel. Elle doit être bien identifiée par l'enseignant afin de permettre l'échange des informations pertinentes ;
- ✓ L'inclusion de l'adjointe pédagogique lors de la mise en place des PAI afin d'avoir connaissances des informations médicales utiles ;
- ✓ La rencontre des AVS et éducateurs en charge du suivi d'élèves à besoins spécifiques

Communication avec les familles

La plupart des informations importantes sont communiquées aux familles par mail via la mairie (modification d'horaires, modalités d'inscriptions, ...) et sur le site internet de la Ville de Marguerittes (menus de restauration, événements importants, ...)

Les informations liées à l'organisation pédagogique ou aux événements ponctuels (plannings d'activités, sorties, CME, ...) sont transmises aux familles via un tableau d'affichage dédié aux temps périscolaires à l'entrée de l'école.

Le directeur des temps périscolaires est présent à différentes heures de sortie de l'école (11h30, 16h30, 17h25), ce qui permet la discussion avec certains parents et la remontée d'informations si besoin. Dans certains cas nécessitant le dialogue avec les familles, l'équipe de direction peut prendre contact avec eux par téléphone, ou en fixant un rendez-vous.

Les moyens pédagogiques et matériels

Les espaces d'accueil

Pour cette année 2024-2025, les espaces sont en cours de réaménagement dû à des travaux dans la cour. Les espaces dédiés aux ALP sont donc :

- ✓ La salle « d'accueil », aussi utilisée pour les activités en intérieur sur les temps méridiens et temps d'activités
- ✓ Le préau
- ✓ La cours d'école

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose comme suit :

- ✓ Les animatrices (BAFA, CAP petite enfance, non diplômées) agents municipaux
- ✓ Les enseignants intervenants sur les temps d'étude, en tant qu'employés de la mairie
- ✓ L'adjointe pédagogique, employée municipale

Sur ces temps, ils sont placés sous l'autorité de :

- ✓ Le directeur des accueils périscolaire (BPJEPS Loisirs Tous Publics)

Dans une démarche d'amélioration des pratiques, de l'organisation et de cohésion d'équipe, différents temps sont mis en place sur cette année scolaire :

- ✓ Des heures de formation à destination des agents municipaux
- ✓ Deux heures de réunion en fin de période permettant la préparation des plannings d'activité et la discussion sur les aspects organisationnels.

Evaluation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS MIS EN OEUVRE	CRITERES D'EVALUATION
Favoriser la socialisation et l'autonomie de l'enfant	Encourager la mixité et le partage	• Proposition de jeux collectifs • Mise en place de temps de paroles	Les enfants participent-ils à ces temps d'échange et de partage ?
	Faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité	• Création de règles du « vivre-ensemble » de façon positive • Réflexion avec les enfants sur les sanctions adaptées • Implication des enfants grâce à des « missions »	Les règles sont-elles comprises et respectées ? Les enfants participent-ils au débarrassage, au nettoyage des tables, au rangement des activités, ... ?
Favoriser la prise d'initiative et le choix de l'enfant	Permettre aux enfants de participer au choix des activités	• Construction des plannings d'activités en consultation avec les enfants • Proposition de plusieurs activités au choix sur chaque temps d'accueil	Les activités proposées conviennent-elles aux enfants ? Les activités proposées sont-elles variées ? Les enfants ont-ils la possibilité de choisir l'activité à laquelle ils souhaitent participer ?
	Inclure les enfants dans l'aménagement des espaces	• Mise en place de projets créatifs pour la décoration des espaces selon les périodes de l'année	Les décorations des salles sont-elles réalisées par les enfants ? Changent-elles régulièrement ?
Respecter le rythme de l'enfant	Adapter les activités à l'âge et aux capacités de chaque enfant	• Répartition des enfants par niveau sur les activités	Les enfants étaient-ils en capacité de réaliser les activités proposées ? Les ont-ils appréciées ?
	Créer des espaces adaptés à leurs besoins	• Aménagement d'espaces spécifiques dans les lieux d'accueil (coin lecture, espace jeux de société, ...)	Les enfants sont-ils capables d'identifier les différents espaces ?
	Travailler en lien avec l'école pour créer un cadre sécurisant et cohérent	• Communication régulière avec l'équipe enseignante	Les informations importantes sont-elles transmises entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation ?
Initier les bonnes pratiques liées à l'environnement	Sensibiliser au tri des déchets alimentaires	• Mise en place d'un compost à proximité de l'école • Mise en place de poubelles spécifiques durant le repas	Le compost est-il utilisé correctement ? Les enfants arrivent-ils à mettre les bons déchets dans les bonnes poubelles ?
	Mettre en place des activités de plantation dans la cour	• Aménagement d'un espace plantation aux carrés potager de la cour • Initiation à la plantation de végétaux selon la saison	Les carrés potagers ont-ils vu l'apparition de plantes spécifiques ? Les enfants savent-ils identifier la période de plantation pour des plantes spécifiques ?
	Encourager la mise en place d'activités utilisant du matériel de récupération	• Utiliser du matériel de récupération pour les activités manuelles/créatives • Sensibiliser à la revalorisation de matériel destiné à être jeté	Du matériel de récupération est-il utilisé durant les activités ? Les enfants ont-ils adhéré à l'idée de revaloriser du matériel plutôt que le jeter ?